



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 février 2018

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier

08 MAR. 2018

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION N°2018-033

OBJET : Acquisition parcelle AM62, AM273, AM274,AM385, AH2, BB15 (consorts Caillet)

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Le vingt-six février deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX, Axelle BONNIN à Christiane LEPEIRE

Le ou les membres absent(s) :

Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNEAUD

CONSIDÉRANT que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

CONSIDÉRANT que l'acquisition des parcelles AM62, AM273, AM274,AM385 est indispensable afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la future résidence intergénérationnelle.

CONSIDÉRANT que l'acquisition des parcelles AH2 et BB15 permet à la commune de conforter son patrimoine foncier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des parcelles AM62, AM273, AM274,AM385, AH2, pour un montant total de 279.615€.
- Autoriser Monsieur le maire à signer cette acquisition ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

